

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

DE LA REGIE DU PORT DE PLAISANCE DES MARINES DE COGOLIN

Nombres de membres :

Séance du vendredi 30 mars 2018

En exercice : 3

Présents ou représentés : 3

Qui ont pris part à la délibération : 3

Date de la convocation : 23/03/2018

L'an deux mille dix-huit et le 30 mars à 9 heures 00, le Conseil d'administration de cette régie dotée de la personnalité morale, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Cogolin,

PRESENTS : Marc Etienne LANSADE - Audrey TROIN - Rémy FÉLIX

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Audrey TROIN

Transmis en Sous-Préfecture de  
DRAGUIGNAN, le : **4 AVR. 2018**  
Visa du :  
Formalités de publicité effectuées, le :  
**- 4 AVR. 2018**

Monsieur le Président expose que l'immeuble cédé par de M. et Mme Gérard LAURENT, situé à La Galiote, Les Marines de Cogolin à Cogolin, et constitué des lots N° 555, 558, 596, 598 et 599, section BE, parcelle 25, est complété par une place de garage appartenant à Mme Anne LAURENT épouse SHIFFIELD demeurant à RAMATUELLE (83580) 2230 quartier de la Rouillère.

Il est donc envisagé d'acquérir ce lot.

L'acquisition porte sur le lot 464 constitué comme suit:

Lot numéro quatre cent soixante-quatre (464)

Un emplacement de garage sis au niveau 2 du bâtiment H, portant le numéro 7 du plan du parking numéro 6,  
Et les six /cent millièmes (6 /100.000 èmes) des parties communes générales.

Le prix de cet emplacement de garage est fixé à **15 000 euros**.

La valeur de ce bien étant inférieure à 180 000 euros, son acquisition ne donne pas lieu à consultation de la Direction Générale des Finances publiques.

C'est pourquoi, au regard de l'utilité de ce bien pour compléter l'immeuble acquis auprès des époux LAURENT et du prix proposé par Mme Anne LAURENT épouse SHIFFIELD d'un montant de 15 000 €, il est proposé au Conseil d'administration d'acquérir ce lot au prix de 15 000 €.

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

- D'accepter l'acquisition du lot 464, cadastré BE 25 sis La Galiote, les Marines de Cogolin, appartenant à Mme Anne LAURENT épouse SHIFFIELD, demeurant à Ramatuelle (83580) 2230 quartier de la Rouillère, au prix de 15 000 €, étant entendu que les frais se rapportant à cette acquisition seront à la charge de la Régie du port;

- De désigner la SCP Alban ONORATI et Laurence BRU, Notaires Associés dont le siège social est 14 Rue Gambetta à 83310 COGOLIN en qualité de notaire chargé de la vente ;
- D'autoriser Monsieur le directeur de la Régie aux fins de signature de l'acte authentique emportant transfert de propriété.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme,  
Le Président,



Marc Étienne LANSADE

